



Perquisition sans ma présence et saisi de matériel acquis légalement

Par **piere49**, le **10/07/2011** à **17:44**

Bonjour,

ce vendredi j ai été victime d'une perquisition à mon domicile sans ma présence. je travaille sur paris toute la semaine

Mon amie avec lequel je n ai aucun lien juridique a été réveillée a 7 heures du matin.

2 gendarmes ont perquisitionnés la maison et ont emportés du matériel qui est ma propriété exclusive. mon amie n a signé aucun document lors de l'enlèvement du matériel.

A T ON LE DROIT DE D'EMBARQUER DU MATERIEL SANS PREUVE DE VOL, sans accord de son propriétaire.

elle a eu des menaces de garde a vue.

elle a été contrainte de restée dans la maison jusqu a 10 heures malgré son travail ou elle devait partir vers 8 heures.

ils l ont reconvoqués le midi a 13h 30 et est ressortie a 15 heures environ et là elle a signé un document.

pour ma part de retour de paris a 17h 30 je suis allé directement au commissariat et là auditionné jusqu a 20h30 environ.

entre temps l ensemble du matériel soit disant trafic avait été vérifié et ils ont constaté que rien n avait été volé pusqu le matériel en question avait été acheté à des propriétaires identifiés.

ils sont donc venu le soir meme a mon domicile me livrer l'intégralité du matériel qu il m avait pris et m ont fait des excuses.

ils m accusaient de trafic de matériels (vol, recel ...) parce que j achetais et vendais du matériel que je remetait en état et verifiait, nettoyait pour les revendre afin de m occuper parce je cherchait du travail et que je n ais pas de revenus (assedic, rmi, rsa , seulement 0 euros à la fin de chaque mois pour vivre, manger, payer mes frais factures...)

je n ai jamais en plus commis de vols quels qu il soit.

les flics ont agit sur dénonciation de lettre anonyme selon leurs dire.

cette méthode est si facile que tout le monde peut avoir la meme chose chez sois sans avoir commis de délits.

je vous remercie de me dire ce que je peux faire.

possible de me laisser tél et mail pour contact direct

merci encore

Par **corimaa**, le **10/07/2011** à **20:10**

Bonjour, sachez qu'ils n'ont pas débarqués comme ça chez vous, sans enquête préalable et autorisation de perquisition par le procureur. Tout dans votre "activité" donnait l'impression que les faits dénoncés étaient avérés. Ils ont fait ce qu'ils avaient à faire, se sont rendu compte que c'était une dénonciation calomnieuse, vous ont rendu votre matériel et se sont excusés. Déjà, sur ce coup, vous avez de la chance, il y en a qui ne s'excuse même pas.

Vous reste plus qu'à savoir qui vous a dénoncé pour le poursuivre pour dénonciation calomnieuse. Eventuellement déposer plainte contre X pour les mêmes faits

Par **mimi493**, le **10/07/2011** à **20:41**

[citation]ils sont donc venu le soir meme a mon domicile me livrer l'intégralité du matériel qu il m avait pris et m ont fait des excuses. [/citation] vous êtes une personne chanceuse, parce que pour récupérer votre bien, ça aurait pu prendre des mois et de mois